

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00395 Numéro SIREN : 444 494 082 Nom ou dénomination : SODIDIER EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005713

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/005713**
n° de gestion : **2002B00395**
n° SIREN : **444 494 082 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 24/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

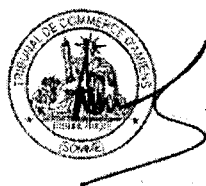
SODIDIER EXPLOITATION - Société par actions simplifiée
Angle Des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres 80500 Montdidier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



374862

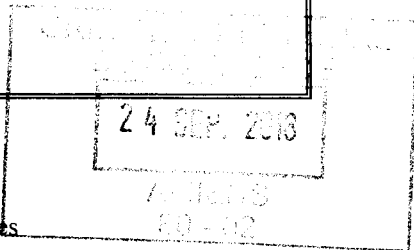
"SODIDIER EXPLOITATION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000

Siège Social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres

80500 MONTDIDIER

444 494 082 R.C.S AMIENS



COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS SODIDIER EXPLOITATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise Angle rues de Roye & du Bouloire des Prêtres 80500 MONTDIER		Exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 44449408200019		Néant ☐ *			
		24 SEP. 2018			
		exercice N clos le 31/12/2017			
		Amortissements, provisions			
		Net			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	30 818 95	
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	780 1 811	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	533 209 210 106	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	656 052 216 943	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
			Autres participations CU	CV	3 244 453
			Créances rattachées à des participations BB	BC	767 500
			Autres titres immobilisés BD	BE	709 671
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI	612 292	
		TOTAL (II) BJ	BK	1 220 858 5 762 872	
		CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements BL	BM	17 893
			En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	DIVERS	Marchandises BT	BU	3 153 063	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	22 498 138 716	
Autres créances (3) BZ		CA	1 509 122		
Comptes de régularisation	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
	Disponibilités CF	CG	2 773 822		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	50 230		
	TOTAL (III) CJ	CK	22 498 7 642 847		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 243 356 13 405 718			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
24 523					
Clause de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000.....)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG	5 986 775		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	973 711		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)		DL	7 004 485	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	39 254		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	39 254		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	168 628		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 127 704		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 472 060		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 473 641		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 709		
	Autres dettes	EA	118 236		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	6 361 979		
Écarts de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	13 405 718		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	6 267 953		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS SODIDIER EXPLOITATION				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	38 982 275	FB		FC	38 982 275	
	Production vendue { biens * services *	FD	4 293 777	FE		FF	4 293 777	
		FG	676 141	FH		FI	676 141	
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	43 952 194	FK		FL	43 952 194
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	143 545	
	Autres produits (1) (11)					FQ	166 083	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	44 261 821
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	34 477 718
	Variation de stock (marchandises)*						FT	185 025
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	73 550
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 669)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 074 784
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	457 834
	Salaires et traitements *						FY	3 512 752
	Charges sociales (10)						FZ	962 574
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	128 320
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	22 498
	Autres charges (12)						GD	10 389
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	21 961
							GF	42 925 735
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 336 086	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	557
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	57
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 448
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	5 448	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 991
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	372
	Total des charges financières (VI)						GU	9 364
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 916)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 332 671	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 682		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	188 220		
	Repises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	190 902		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	23 305		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	149 069		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	25 865		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	198 239		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 337)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	73 540		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	278 083		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	44 458 728		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	43 485 018		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	973 711		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	2 122	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	71 431	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 978	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	24 075	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	107 737	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 422	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Franchises suite sinistre				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amende et pénalités				3 050			
Aut. produits except. suite sinistre				1 035			
Dotations aux provisions exceptionnelles					143		
				25 865			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

[illegible]

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La méthode de comptabilisation par composant ne se trouve pas à s'appliquer aux présents comptes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	N/A
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres des sociétés liées au mouvement E.LECLERC ne font l'objet d'aucune dépréciation.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, tels que les coûts de transport et les coûts de centrale d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, ristournes et escomptes de règlement.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649 100 ;
- il a été déduit fiscalement pour ne pas imposer un crédit d'impôt.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement : 35 %,
- et de reconstitution de leur fonds de roulement : 65 %.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Autres informations :

Engagement de fin de carrière :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement n'a pas été constaté sous forme de provision.

Les droits des salariés ont été calculés suivant la méthode dite « rétrospective des unités de crédits projetées » en tenant compte :

- d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- d'un taux d'actualisation de 1.30 %
- d'un taux de charges patronales pour les non cadres de 30 % et pour les cadres de 40 %
- d'un taux de revalorisation des salaires de 1.50 %

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2017 s'élève à 238 796 euros.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SODIDIER EXPLOITATION</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	30 592	KE		KF	321	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	2 591	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	657 044	KT		KU	93 817		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	578 670	KW		KX	5 042		
		Matériel de transport *				KY	22 500	KZ		LA	17 182		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	239 698	LC		LD	27 086		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 500 502	LO		LP	143 127	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	4 011 953	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP	561 101	IR		IS	280 457		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	615 849	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	5 188 903	LR		LS	280 457		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	6 719 997	ØH		ØJ	423 905		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		3		4					
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	30 913	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	2 591	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	7 546	MK	743 315	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	583 712	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	17 182	MQ	22 500	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	266 783	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	24 728	NH	1 618 900	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	4 011 953	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B	131 887	2C	709 671	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 557	2F	612 292	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	135 444	NK	5 333 916	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	160 172	ØL	6 983 730	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SODIDIER EXPLOITATION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2 - col. 5 (5)]] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

4

Désignation de l'entreprise SAS SODIDIÉRIE EXPLOITATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	30 592	PF	226	PG		PH	30 818
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	607	PW	173	PX		PY	780
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	485 351	QA	55 404	QB	7 546	QC	533 209
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	368 348	QE	46 687	QF		QG	415 035
	Matériel de transport	QH	17 431	QI	2 250	QJ		QK	19 681
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	197 755	QM	23 580	QN		QO	221 335
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 069 492	QV	128 094	QW	7 546	QX	1 190 040
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 100 084	ØP	128 320	ØQ	7 546	ØR	1 220 858

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres imob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SODIDIER EXPLOITATION		Néant ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS SCODIER EXPLOITATION				Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL 767 500	UM	UN 767 500
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US
	Autres immobilisations financières		UT 612 292	UV	UW 612 292
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA 24 523		24 523
	Autres créances clients		UX 136 691	136 691	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI		
	Personnel et comptes rattachés		UY 100	100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM 119 778	119 778	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 66 345	66 345	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
		Divers	VP		
	Groupe et associés (2)		VC 4 801	4 801	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR 1 318 098	1 318 098	
	Charges constatées d'avance		VS 50 230	50 230	
	TOTAUX		VT 3 100 358	VU 1 696 043	VV 1 404 315
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
					A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG 168 628	168 628		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	(94 026)	94 026	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 7 677	7 677		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 3 472 060	3 472 060		
Personnel et comptes rattachés		8C 604 906	604 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 747 853	747 853		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 107 452	107 452		
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 13 430	13 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J 1 709	1 709		
Groupe et associés (2)		VI 1 120 027	1 120 027		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 118 236	118 236		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX		VY 6 361 979	VZ 6 267 953	94 026	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 73 527	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Isabelle MARQUIS
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON

Jean-Paul MAGNIN
2 Rue André Pontier
94 130 NOGENT-SUR-MARNE

RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

S.A.S.
SODIDIER EXPLOITATION

Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80 500 MONTDIDIER

SOMMAIRE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2017 DE LA S.A.S. SODIDIER EXPLOITATION

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 42 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DES COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2017	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2017	PAGE 12
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 36

IM

Isabelle MARQUIS
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON

Jean-Paul MAGNIN
2 Rue André Pontier
94 130 NOGENT-SUR-MARNE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

IM

S.A.S. SODIDIER EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros
Siège social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80 500 MONTDIDIER
444 494 082 R.C.S AMIENS

Rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux Associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SODIDIER EXPLOITATION, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

IM

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'évaluation des stocks et l'évaluation des ristournes et produits de coopérations commerciales à recevoir des centrales d'achats du mouvement E.LECLERC.

Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

IM

Isabelle MARQUIS
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON

Jean-Paul MAGNIN
2 Rue André Pontier
94 130 NOGENT-SUR-MARNE

Fait à Châtillon et Nogent-sur-Marne, le vendredi 1er Juin 2018

Isabelle MARQUIS
Commissaire aux Comptes


**Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles**

Jean-Paul MAGNIN
Commissaire aux Comptes


**Membre de la Compagnie
Régionale de Paris**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

IM

Annexes légales

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 13 405 718,24 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 973 710,65 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

La méthode de comptabilisation par composant ne se trouve pas à s'appliquer aux présents comptes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	N/A
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres des sociétés liées au mouvement E.LECLERC ne font l'objet d'aucune dépréciation.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, tels que les coûts de transport et les coûts de centrale d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, ristournes et escomptes de règlement.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649 100 ;
- il a été déduit fiscalement pour ne pas imposer un crédit d'impôt.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement : 35 %,
- et de reconstitution de leur fonds de roulement : 65 %.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Autres informations :

Engagement de fin de carrière :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement n'a pas été constaté sous forme de provision.

Les droits des salariés ont été calculés suivant la méthode dite « rétrospective des unités de crédits projetées » en tenant compte :

- d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- d'un taux d'actualisation de 1.30 %
- d'un taux de charges patronales pour les non cadres de 30 % et pour les cadres de 40 %
- d'un taux de revalorisation des salaires de 1.50 %

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2017 s'élève à 238 796 euros.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquait', créat' virent pat à pat
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	30 592		321
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	2 591		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	657 044		93 817
Autres install., agencements, aménagements	578 670		5 042
Matériel de transport	22 500		17 182
Matériel de bureau, informatique, mobilier	239 698		27 086
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 500 502		143 127
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 011 953		
Autres titres immobilisés	561 101		280 457
Prêts et autres immobilisations financières	615 849		
TOTAL	5 188 903		280 457
TOTAL GENERAL	6 719 997		423 905

	Diminutions Par virement de pat à pat	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			30 913	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			2 591	
Install. techniques, matériel, outillages industriels		7 546	743 315	
Autres install., agencements, aménagements			583 712	
Matériel de transport		17 182	22 500	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			266 783	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		24 728	1 618 900	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			4 011 953	
Autres titres immobilisés		131 887	709 671	
Prêts et autres immobilisations financières		3 557	612 292	
TOTAL		135 444	5 333 916	
TOTAL GENERAL		160 172	6 983 730	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elém. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	30 592	226		30 818
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	607	173		780
Install. techniques, matériel et outill. industriels	485 351	55 404	7 546	533 209
Installations, agencements divers	368 348	46 687		415 035
Matériel de transport	17 431	2 250		19 681
Matériel de bureau, informatique, mobilier	197 755	23 580		221 335
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 069 492	128 094	7 546	1 190 040
TOTAL GENERAL	1 100 084	128 320	7 546	1 220 858

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	226				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	173				
Install. tech., matériel, outill. industriels	55 404				
Installations, agencements divers	46 687				
Matériel de transport	2 250				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	23 580				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	128 094				
TOTAL GENERAL	128 320				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	3 000	28 389		31 389
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	17 694	7 865	17 694	7 865
TOTAL Provisions	20 694	36 254	17 694	39 254
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	18 114	22 498	18 114	22 498
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	18 114	22 498	18 114	22 498
TOTAL GENERAL	38 808	58 752	35 808	61 752
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		32 887	35 808	
- financières				
- exceptionnelles		25 865		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	767 500		767 500
Prêts			
Autres immobilisations financières	612 292		612 292
Clients douteux ou litigieux	24 523		24 523
Autres créances clients	136 691	136 691	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	119 778	119 778	
- T.V.A.	66 345	66 345	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	4 801	4 801	
Débiteurs divers	1 318 098	1 318 098	
Charges constatées d'avance	50 230	50 230	
TOTAL GENERAL	3 100 358	1 696 043	1 404 315
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	168 628	168 628		
- plus d'un an		-94 026	94 026	
Emprunts et dettes financières	7 677	7 677		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 472 060	3 472 060		
Personnel et comptes rattachés	604 906	604 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	747 853	747 853		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	107 452	107 452		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	13 430	13 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 709	1 709		
Groupe et associés	1 120 027	1 120 027		
Autres dettes	118 236	118 236		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 361 979	6 267 953	94 026	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	73 527			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		3 244 453	
Créances rattachées à des participations		767 500	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières		600 060	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		133 865	
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières		1 978	

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	6 651
Autres créances	618 482
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	625 133

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ÉTABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	277
Emprunts et dettes financières divers	5 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448 151
Dettes fiscales et sociales	910 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	12 173
TOTAL	1 376 743

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	42 034	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	42 034	

Commentaires:

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	4 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	4 000	10,00

Commentaires:

Actions

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine	86 360	99 444	185 804
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs	29 259		29 259
- Dotations de l'exercice	17 439	32 240	49 679
TOTAL	39 663	67 204	106 867
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	30 504		30 504
- Exercice	17 848	52 391	70 239
TOTAL	48 352	52 391	100 742
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	17 848	24 608	42 456
- à plus d'un an et cinq au plus	21 906	24 608	46 514
- à plus de cinq ans			
TOTAL	39 754	49 217	88 971
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus	830	994	1 825
- à plus de cinq ans			
TOTAL	830	994	1 825
Montant pris en charge dans l'exercice	17 848	51 776	69 624

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Avals, cautions et garanties - ci-après le détail :	
Cautions fixes :	14 558 160
Cautions calculées sur le capital restant dû - montants hors intérêts et frais accessoires	8 645 561
Cautions calculées sur l'encours restant dû - montants avec intérêts et frais accessoires	3 094 375
Engagements en matière de pensions et d'indemnité de fin de carrière :	238 796
Engagements en matière de crédit-bail mobilier :	90 795
TOTAL	26 627 687
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties - ci-après le détail :	
Cautions calculées sur le capital restant dû - montants hors intérêts et frais accessoires	168 351
Autres engagements reçus :	
- Nantissement du fonds de commerce	
TOTAL	168 351
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	168 351
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	168 351

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.3 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
CONTRIBUTION ORGANIC	39 795
TAXE SURFACE COMMERCIALE	81 417
CONTRIBUTION EFFORT CONSTRUCTION	21 815
PARTICIPATION DES SALAIRES	73 540
Autres :	
TOTAL	216 567

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long-terme	
Commentaires:	

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.4 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	22 770
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	22 770

Commentaires:

10.5 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	14	
Employés	129	
Ouvriers		
TOTAL	150	

Commentaires:

10.6 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société mère consolidant des comptes est :

SAS SODIDIER EXPLOITATION, au capital de 40 000 euros.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
b) Nombre d'actions émises	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	43 952 194	43 203 493	41 323 247	40 319 252	38 627 217
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 403 058	1 880 604	1 069 565	1 226 436	882 725
c) Impôt sur les bénéfices	278 083	583 743	208 164	364 751	204 907
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 124 975	1 296 861	861 401	861 685	677 818
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	973 711	1 253 044	630 014	718 193	554 894
f) Montants des bénéfices distribués		250 000	250 000	225 000	225 000
g) Participation des salariés	73 540	236 133	59 853	136 642	64 548
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	281	324	215	215	169
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	243	313	158	180	139
c) Dividende versé à chaque action		63	63	56	56
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	150	140	139	138	136
b) Montant de la masse salariale	3 512 752	3 292 608	3 272 834	3 142 186	3 038 474
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	962 574	946 051	902 607	908 671	902 020

Observations complémentaires

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SA SODIDIER	90 000	3 297 983	99,58	3 109 453	3 109 453			1 235 665	772 289	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SAS MBRDIS	540 000	59 256	25,00	135 000	135 000	767 500			23 910	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

Engagements donnés

	En €
Caution solidaire et divise à hauteur de 1 138 444 € soit 1/9ème du nominal en faveur de la société SODIPERS EXPANSION en garantie de 6 emprunts d'un montant total de 10 246 000 € d'une durée de 15 ans, souscrits auprès d'un pool bancaire constitué des banques BRED Banque Populaire, OSEO FINANCEMENT et SOCIETE GENERALE.	
Caution solidaire à hauteur de 300 000 €, en faveur de la société SODIRIB en garantie du remboursement de l'ouverture de crédit en compte courant de 600 000 €, contracté auprès de la banque EDEL, dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 300 368 €.	
Caution solidaire à hauteur de 444 444 € en faveur de la SCI LES BOSQUETS en garantie d'un crédit-bail immobilier d'un montant de 9 000 000 € d'une durée de 20 ans, souscrit auprès d'un pool bancaire constitué des banques OSEO FINANCEMENT, FRUCTICOMI et SOGEFIMURS.	
Caution solidaire à hauteur de 1 188 000 € en faveur de la société BLANC MESNIL DISTRIBUTION en garantie d'un crédit-bail immobilier d'un montant de 33 450 000 € d'une durée de 20 ans, souscrit auprès d'un pool bancaire constitué des banques OSEO FINANCEMENT, FRUCTICOMI et BAIL ENTREPRISES.	
Caution solidaire supplémentaire à hauteur de 82 400 € en faveur de la société BLANC MESNIL DISTRIBUTION en garantie d'un avenant d'un montant de 1 814 645 € au crédit-bail immobilier d'un montant initial de 33 450 000 € d'une durée de 20 ans, souscrit auprès d'un pool bancaire constitué des banques OSEO FINANCEMENT, FRUCTICOMI et BAIL ENTREPRISES.	
Caution solidaire à hauteur de 478 000 € en faveur de la SCI EIFFEL MOLETTE en garantie d'un crédit-bail immobilier d'un montant de 12 200 000 € d'une durée de 20 ans, souscrit auprès d'un pool bancaire constitué des banques OSEO FINANCEMENT, FRUCTICOMI et BAIL ENTREPRISES.	
Caution solidaire et divise à hauteur de 567 194 €, soit 25 % du nominal en faveur de la société GENEDIS EXPANSION en garantie d'un emprunt d'un montant nominal de 2 268 775 € d'une durée de 15 ans, souscrit auprès de CREDIT COOPERATIF.	
Caution solidaire et divise à hauteur de 800 000 €, soit 25 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société GENEDIS EXPANSION en garantie d'un emprunt d'un montant nominal de 3 200 000 € d'une durée de 15 ans, souscrit auprès d'OSEO FINANCEMENT. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 2 148 894 €.	537 224
Caution solidaire à hauteur de 500 000 €, soit 25 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société GENEDIS EXPANSION en garantie d'un emprunt de capital initial de 2 000 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès d'OSEO FINANCEMENT. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 1 475 577 €.	368 894
Caution solidaire à hauteur de 1 250 000 € en faveur de la société GENEDIS en garantie du paiement à terme du prix d'acquisition des actions, soit la somme de 5 000 000 €.	
Caution solidaire à hauteur de 9.68 % de l'encours du crédit en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société PSF DISTRIBUTION - POFODIS en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 3 447 000 € d'une durée de 15 ans, souscrit auprès d'OSEO FINANCEMENT. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 2 201 595 €.	213 114

Caution solidaire à hauteur de 783 450 €, soit 15 % de l'encours du crédit, plus intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société PSF DISTRIBUTION - POFODIS en garantie d'un emprunt d'un montant nominal de 5 223 000 € d'une durée de 15 ans, souscrit auprès de la banque CIC SUD OUEST . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 3 535 144 €.	530 272
Caution solidaire à hauteur de 397 500 €, soit 15 % de l'encours du crédit, plus intérêts, frais et accessoires en faveur de la société PSF DISTRIBUTION - POFODIS en garantie d'un emprunt d'un montant nominal de 2 650 000 € d'une durée de 8 ans, souscrit auprès de la banque CIC SUD OUEST . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 800 001 €.	120 000
Caution solidaire et divise à hauteur de 356 700 € en faveur de la société PSF DISTRIBUTION-POFODIS en garantie d'un emprunt de capital initial de 603 000 €, d'une durée de 12 ans et d'un emprunt de capital initial de 1 775 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrits auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUELLE CHARENTE PERIGORD (cofinancement avec OSEO et la banque CIC SUD OUEST).	
Caution solidaire à hauteur de 8 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, frais et accessoires en faveur de la société BOBIGNY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt de capital initial de 2 100 000 €, d'une durée de 13 ans, souscrit auprès de la BRED BANQUE POPULAIRE . L'engagement a été calculé sur le montant restant dû au 31 décembre 2017 : 1 250 617 €.	100 049
Caution solidaire à hauteur de 8 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, frais et accessoires en faveur de la société BOBIGNY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt de capital initial de 2 100 000 €, d'une durée de 13 ans, souscrit auprès d' OSEO FINANCEMENT . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 1 152 456 €.	92 196
Caution solidaire à hauteur de 160 000 €, soit 8 % de l'encours en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires en faveur de la société BOBIGNY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt de capital initial de 2 000 000 €, d'une durée de 7 ans, souscrit auprès de CREDIT COOPERATIF . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 1 011 531 €.	808 922
Caution solidaire à hauteur de 700 000 €, soit 10 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société FINANCIERE TRIDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 000 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès d' OSEO . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 5 078 374 €.	507 837
Caution solidaire à hauteur de 700 000 €, soit 10 % du capital restant dû, plus intérêts et frais accessoires en faveur de la société FINANCIERE TRIDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 000 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès de la BANQUE EUROPEENNE-CREDIT MUTUEL . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2016 : 5 481 524 €.	548 152
Caution solidaire à hauteur de 700 000 €, soit 10 % du nominal en faveur de la société FINANCIERE TRIDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 000 000 €, d'une durée de 12 ans, souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE . Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 4 612 119 €.	
Caution solidaire à hauteur de 124 988 €, soit 5.50 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société BUMA en garantie d'un emprunt d'un montant de 2 272 500 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès de la BANQUE EUROPEENNE-CREDIT MUTUEL . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2016 : 1 838 539 €.	101 120
Caution solidaire à hauteur de 5.50 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires en faveur de la société BUMA en garantie d'un emprunt d'un montant de 3 030 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès d' OSEO FINANCEMENT . L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 2 198 395 €.	120 912

Caution solidaire à hauteur de 124 988 €, soit 25 % de l'encours en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires en faveur de la société BUMA en garantie d'un emprunt d'un montant de 2 272 500 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES. Le capital restant dû (théorique) au 31 décembre 2016 s'élève à 1 704 375 €.	
Caution solidaire à hauteur de 7 % de l'encours du prêt en principal en faveur de la société FINANCIERE A.V.J. en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 3 000 000 €, d'une durée de 12 ans et d'un emprunt d'un montant initial de 5 000 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrits auprès de la SOCIETE GENERALE. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2016 : 5 812 485 €.	406 874
Caution solidaire à hauteur de 7 % de l'encours en principal en faveur de la société FINANCIERE A.V.J. en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 1 500 000 €, d'une durée de 12 ans et d'un emprunt d'un montant initial de 2 500 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrits auprès de CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 3 027 707 €.	211 939
Caution solidaire à hauteur de 7 % de l'encours du prêt en principal en faveur de la société FINANCIERE A.V.J. en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 1 500 000 €, d'une durée de 12 ans et d'un emprunt d'un montant initial de 2 500 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrits auprès d'OSEO. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 2 949 019 €.	206 431
Caution solidaire à hauteur de 157 188 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 257 500 €, d'une durée de 12 ans, souscrit auprès de la société CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 841 267 €.	105 158
Caution solidaire à hauteur de 163 500 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 308 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès de la société CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 972 626 €.	121 578
Caution solidaire à hauteur de 62 500 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 500 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès de la société CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 302 315 €.	37 789
Caution solidaire à hauteur de 157 250 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 258 000 €, d'une durée de 12 ans, souscrit auprès de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2016 : 917 515 €.	114 689
Caution solidaire à hauteur de 163 500 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 308 000 €, d'une durée de 15 ans, souscrit auprès de la BANQUE EUROPEENNE-CREDIT MUTUEL. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2016 : 1 033 122 €.	129 140
Caution solidaire à hauteur de 62 500 €, soit 12.50 % du nominal en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 500 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL. L'engagement a été calculé sur le capital restant dû au 31 décembre 2016 : 346 065 €.	43 258
Caution solidaire à hauteur de 44 000 €, soit 5.50 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société CREVECOEUR-DIS en garantie de deux emprunts d'un montant global de 800 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès d'ARKEA. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 683 891 €.	37 614

Caution solidaire à hauteur de 11 % de l'encours du prêt en principal, plus intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **CREVECOEUR-DIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 800 000 €, d'une durée de 10 ans, souscrit auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 696 064 €.

76 567

Caution solidaire à hauteur de 730 000 € environ en faveur de la société **CREVECOEUR-DIS** en garantie d'un crédit-bail immobilier d'un montant de 6 458 751 € d'une durée de 15 ans, au profit de l'indivision BPIFRANCE FINANCEMENT et ARKEA CREDIT BAIL.

Caution solidaire à hauteur de 107 250 €, soit 5,5 % de l'encours du prêt en principal en faveur de la société **GRAULHET DISTRIBUTION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 950 000 € d'une durée de 16 ans, au profit du CREDIT AGRICOLE.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 1 899 989 €.

Caution solidaire à hauteur de 143 000 €, soit 5,5 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **GRAULHET DISTRIBUTION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 2 600 000 € d'une durée de 16 ans, au profit du BPIFRANCE.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 2 640 040 €.

145 202

Caution solidaire à hauteur de 107 250 €, soit 5,5 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **GRAULHET DISTRIBUTION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 950 000 € d'une durée de 16 ans, auprès de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2016 : 1 699 663 €.

93 481

Caution solidaire et divisée à hauteur de 70 000 €, soit 10 % en principal, majoré de tous intérêts et frais en faveur de la société **TRIDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 700 000 € d'une durée de 7 ans, auprès de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 664 514 €.

Caution solidaire à hauteur de 11 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **SODICO FINANCES** en garantie d'un emprunt d'un montant de 5 970 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la BPIFRANCE FINANCEMENT.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 6 040 431 €.

664 447

Caution solidaire à hauteur de 11 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **SODICO FINANCES** en garantie d'un emprunt d'un montant de 4 600 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de CREDIT COOPERATIF.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 4 703 248 €.

517 357

Caution solidaire à hauteur de 11 % du financement en faveur de la société **SODICO FINANCES** en garantie d'un emprunt d'un montant de 6 430 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la BECM.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 6 430 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 11 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **SODICO EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 030 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la BPIFRANCE FINANCEMENT.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 7 112 936 €.

782 423

Caution solidaire à hauteur de 11 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, frais et accessoires, en faveur de la société **SODICO EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 5 400 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de CREDIT COOPERATIF.

L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 5 521 204 €.

607 332

Caution solidaire à hauteur de 832 700 €, soit de 11 % du financement en faveur de la société **SODICO EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 570 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la BECM.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 7 570 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 110 000, soit de 10 % en principal, majoré de tous intérêts, commissions et frais en faveur de la société **TRIDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 100 000 € d'une durée de 10 ans, auprès du **CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 1 022 454 €.

Caution solidaire à hauteur de 41 000 en principal, majoré de tous intérêts, commissions et frais en faveur de la société **TRIDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 410 000 € d'une durée de 10 ans, auprès de la **BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL**.

Caution solidaire à hauteur de 69 000 en principal, majoré de tous intérêts, commissions et frais en faveur de la société **TRIDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 690 000 € d'une durée de 10 ans, auprès de la **BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL**.

Caution solidaire à hauteur de 250 000 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **LACDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 500 000 € d'une durée de 10 ans, auprès de la banque **CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 468 028 €.

Caution solidaire à hauteur de 2 544 500 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **LACDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 7 270 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la banque **CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 7 270 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 90 000 €, soit 18 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **LACDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 500 000 € d'une durée de 10 ans, auprès de la banque **CREDIT COOPERATIF**.
L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 500 325 €.

Caution solidaire à hauteur de 288 000 €, soit 18 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **LACDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 600 000 € d'une durée de 12 ans, auprès de la banque **CREDIT COOPERATIF**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 1 600 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 1 020 600 €, soit 18 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **LACDIS** en garantie d'un emprunt d'un montant de 5 670 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la banque **CREDIT COOPERATIF**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 5 670 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 512 640 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **SODIRIB EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 602 000 € d'une durée de 15 ans, auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 1 602 000 €.

Caution solidaire à hauteur de 557 600 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **SODIRIB EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 742 500 € d'une durée de 15 ans, auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 1 742 500 €.

Caution solidaire à hauteur de 621 600 €, soit 32 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **SODIRIB EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 942 500 € d'une durée de 15 ans, auprès de la banque **CREDIT COOPERATIF**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 1 942 500 €.

Caution solidaire à hauteur de 512 512 €, soit 32 % de l'encours du prêt en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société **SODIRIB EXPANSION** en garantie d'un emprunt d'un montant de 1 601 600 € d'une durée de 12 ans, auprès de la banque **CREDIT COOPERATIF**.
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 1 601 600 €.

90 059

288 000

1 020 600

621 600

512 512

Caution solidaire à hauteur de 798 500 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société LACDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 798 500 € d'une durée de 15 ans, auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 778 643 €.	
Caution solidaire à hauteur de 480 375 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société LACDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 480 375 € d'une durée de 15 ans, auprès de la banque CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 527 795 €.	527 795
Caution solidaire à hauteur de 317 817 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société LACDIS en garantie d'un emprunt d'un montant de 317 817 € d'une durée de 12 ans, auprès de la banque CREDIT COOPERATIF. L'engagement a été calculé sur l'encours restant dû au 31 décembre 2017 : 329 394 €.	329 394
Caution solidaire à hauteur de 500 000 € en principal, majoré des intérêts, commissions, frais et accessoires, en faveur de la société BLANC MESNIL DISTRIBUTION en garantie d'un emprunt d'un montant de 3 000 000 € d'une durée de 8 ans, auprès de la banque EDEL. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 : 3 008 283 €.	
Caution solidaire à hauteur de 97 500 €, en faveur de la société BOBIGNY EXPLOITATION en garantie du remboursement du renouvellement de l'ouverture de crédit en compte courant d'un montant de 3 000 000 €, contracté auprès de la banque EDEL dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 2 953 775 €.	
Caution solidaire à hauteur de 125 000 €, en faveur de la société EPINAY EXPLOITATION en garantie du remboursement du renouvellement de l'ouverture de crédit en compte courant d'un montant de 1 000 000 €, contracté auprès de la banque EDEL dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 0 €.	0
Total	26 298 096

Engagements reçus

	En €
Caution solidaire de la société SODIDIER à hauteur de 500 000 €, assortie du nantissement du fonds de commerce, en garantie d'un emprunt de capital initial de 500 000 €, d'une durée de 7 ans, souscrits auprès de la banque EDEL. Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 168 351 €.	168 351
Total	168 351

SODIDIER EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : Angle des Rues de Roye et du Bouloire des Prêtres
80500 MONTDIDIER
444 494 082 R.C.S AMIENS

24 SEP 2018

AMIENS
80 - 02

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 JUIN 2018

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, s'élevant à €973.710,65, dont €181.874 au titre du CICE non distribuable, de la manière suivante, à savoir :

- à distribuer aux associés à titre de dividendes la somme de €300.000,00
- le solde étant porté à la réserve facultative €673.710,65

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de €75.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

* le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

* les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence,

- la réserve légale reste fixée à €4.000, soit 10% du capital social,
- la réserve facultative est portée de €5.986.774,71 à €6.660.485,36.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 11 Juin 2015, la somme de €225.000,00, soit un dividende de €56,25 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 9 Juin 2016, la somme de €250.000,00, soit un dividende de €62,50 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 29 Juin 2017, la somme de €250.000,00, soit un dividende de €62,50 par action ouvrant droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

